

Plate-forme Haïti de Suisse

A propos des fonds Duvalier déposés en Suisse

Quelques éléments chronologiques 2007 - 2022

L'affaire Duvalier a commencé en 1986 : peu après le départ de Jean-Claude Duvalier en exil, les autorités haïtiennes déposent une demande d'entraide judiciaire requérant la Suisse de bloquer les avoirs de l'ex-président Jean-Claude Duvalier.

En 2002, la Suisse n'a toujours pas reçu les preuves nécessaires au traitement de la demande.

Le Conseil fédéral bloque les fonds puis prolonge le blocage des 7,6 millions de francs à deux reprises, avec un dernier délai au 3 juin 2007. Les négociations avec la famille Duvalier n'ayant pas abouti, la Suisse s'estime contrainte de libérer l'argent bloqué pour respecter les règles de l'Etat de droit qui garantissent la propriété de la famille Duvalier, aussi longtemps qu'il s'avère impossible de prouver l'origine frauduleuse de cet argent.

2007

*La Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS) se mobilise en apprenant par la presse la nouvelle du prochain **débloccage des fonds Duvalier en Suisse** par les autorités suisses pour cause de lacune dans la loi helvétique.*

mai **Lettre ouverte de la PFHS au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)** et mobilisation des partenaires européens à travers la Coordination Europe-Haïti (CoE-H).

Communiqué de presse des ONG suisses travaillant sur le thème de l'argent des dictateurs (initiative Action Place financière suisse et Déclaration de Berne) pour réclamer le reblocage immédiat de l'argent et une action immédiate pour des mesures légales urgentes.

juin **Lettre des ONG suisses et européennes au Conseil fédéral**, communiqué de presse en Suisse et en Haïti, campagne de protestation (Suisse, Europe, Haïti, Amérique latine, Canada, ...)

*Il s'en suit une **campagne internationale de pressions sur les autorités suisses.***

*Devant l'indignation générale provoquée par cette situation, le gouvernement suisse décide de prolonger encore le blocage des fonds par une mesure urgente pour une **nouvelle durée de trois mois, échéant fin août 2007***

juin **Lettre d'ONG suisses (dont la PFHS) au Conseil fédéral et**

Communiqué de presse : La Suisse ne doit pas récompenser les anciens dictateurs.

juillet **Lettre** de Madame Calmy-Rey, Présidente de la Confédération suisse en 2007, qui transmet en substance "la ferme volonté du gouvernement haïtien de rechercher des voies et moyens permettant leur rapatriement en Haïti et du lancement prochain, par les autorités judiciaires compétentes de Port-au-Prince, de procédures adéquates contre Jean-Claude Duvalier".

Lettre au Premier ministre haïtien Jacques-Edouard Alexis pour s'opposer la restitution des fonds Duvalier à la famille JCD et

Accusé de réception de M. Alexis qui "partage notre avis et transmet la requête au Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Monsieur René MAGLOIRE, et au Commissaire du Gouvernement, Claudy GASSANT, afin de prendre les dispositions nécessaires pour permettre à l'Etat haïtien de récupérer ces fonds au profit du peuple haïtien".

La PFHS maintient le contact avec les autorités suisses et est informée des contacts qui ont eu lieu entre les autorités haïtiennes et suisses, notamment avec le commissaire du gouvernement haïtien récemment. Le procureur Gassant crée l'Unité de lutte contre la corruption (Ulcc).

octobre La PFHS exprime sa satisfaction au Président Préval par **lettre** à la suite de son intervention auprès de la Présidente de la Confédération suisse, Madame Micheline Calmy-Rey, en vue d'une solution à la restitution à Haïti des fonds Duvalier bloqués dans les banques suisses.

décembre A partir de la *Coalition PEP (Personne Exposée Politiquement, soit à grand risque d'être impliquée dans la corruption, désignation qui remonte à l'Affaire Abacha, Nigeria, 2001)*, les organisations suivantes se constituent en **Coalition des ONG suisses pour la restitution des fonds Duvalier en Haïti** (la Coalition) (5 décembre) : Action de Carême, Action place financière suisse, Déclaration de Berne, Pain pour le Prochain, Plate-forme Haïti de

Suisse, TRIAL, Transparency International – section suisse. La Coalition cherche des **partenaires** en Haïti pour le plaidoyer : Coordination Haïti-Europe, vis-à-vis de la Coordination Europe-Haïti ? Organisations haïtiennes de défense des droits humains (POHDH) ?

Le DFAE agit de concert avec la Banque mondiale et l'ONU, par le biais de Monsieur Louis Joinet, expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Haïti et qui a joué un rôle actif auprès du gouvernement haïtien dans ses démarches judiciaires contre les Duvalier.

Fin 2007, sur mandat de la coalition, la PFHS prend contact en Haïti avec des personnalités et ONG haïtiennes susceptibles d'être les **interlocuteurs haïtiens de la coalition**. Dès lors, Centre œcuménique des Droits Humains, Justice et Paix, Transparency International-Haïti, Groupe d'Appui aux rapatriés et réfugiés (GARR) sont tenus au courant de l'avancement des travaux et sollicités au besoin.

2008

*Les discussions avec les autorités haïtiennes ont permis de constater la volonté marquée du pays de récupérer les fonds Duvalier se trouvant en Suisse et de mener une procédure pénale permettant le dépôt d'une nouvelle demande d'entraide judiciaire. **Nouvelle prolongation du blocage au 31 août 2008.***

mars La coalition rencontre à nouveau la DDIP puis M. Joinet.

Sur proposition de M. Joinet, la coalition s'attelle à la **recherche et au traitement de la documentation concernant les violations des droits humains et autres crimes commis par Jean-Claude Duvalier sous sa présidence**. Une liste de références bibliographiques et documentaires est constituée en partenariat avec des personnalités membres d'organisations de défense des droits humains en Haïti. A partir de là, une *liste des sources* à traiter est établie. Les documents sont recensés et traités par une juriste de TRIAL (Track impunity always) : décisions judiciaires, rapports, livres-témoignages, ... Des membres de la PFHS et de la coalition financent les honoraires de la juriste et les frais administratifs de la recherche. Le dossier constitué à date a été remis début novembre 2008 aux ONG haïtiennes, à la DDIP et à l'avocat mandaté par la Suisse auprès du gouvernement haïtien.

mai Les autorités haïtiennes ayant complété la demande d'entraide de 1986, **l'Office fédéral suisse de la justice (OFJ) se charge de l'exécution de la demande d'entraide judiciaire** et ordonne dans ce cadre le blocage des fonds Duvalier.

Vu la spécificité de la matière, la complexité et l'ancienneté des faits sur lesquels cette requête porte, il est fait appel, pour sa rédaction, à un avocat suisse expérimenté en la matière. Ses honoraires ont été pris en charge par le DFAE.

Dans le cadre de la procédure, **l'OFJ décide que les détenteurs des comptes bloqués ont jusqu'à la fin septembre 2008 pour prouver que les avoirs ne sont pas d'origine délictueuse.**

En conséquence, le Conseil fédéral lève sa mesure de blocage des avoirs des Duvalier au 31 août 2008.

*En effet, comme **le clan Duvalier a pillé les caisses de l'Etat d'une manière qui relève de l'organisation criminelle**, les dispositions du code pénal sur la confiscation sont aussi applicables dans le domaine de l'entraide judiciaire, en application de la jurisprudence du Tribunal fédéral dans l'affaire Abacha (1A.215/2005), ce qui implique un renversement du fardeau de la preuve. Si les détenteurs des comptes ne répondent pas dans les délais ou ne parviennent pas à apporter la preuve requise, l'OFJ ordonnera la remise des fonds à la République d'Haïti. Les personnes concernées pourront attaquer cette décision devant le Tribunal pénal fédéral.*

2009

février **Communiqué de presse de l'OFJ** : Les fonds Duvalier bloqués par la Suisse (environ 7 millions de francs) seront remis à Haïti, les détenteurs des comptes n'ayant pu démontrer que ces avoirs ne sont pas d'origine criminelle. Ces avoirs devront être affectés à des projets de développement au profit de la population haïtienne. Cette décision de l'OFJ peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal pénal fédéral, dans les trente jours dès sa communication.

février **Communiqué de presse de la Coalition** des ONG suisses, très satisfaite du rejet par le Tribunal pénal fédéral (TPF) de la plainte de la Fondation liechtensteinoise Brouilly en sa qualité de représentante du clan de l'ex-dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier. Cette décision est un signal clair d'un avis de droit qui veut combler des lacunes avec le **retournement du fardeau de la preuve**. La coalition des ONG espère que le clan Duvalier renoncera à une plainte auprès du Tribunal fédéral et libérera ainsi définitivement la voie pour une restitution prochaine à Haïti des fonds bloqués en Suisse.

mars **Recours** de l'avocat de la famille Duvalier au Tribunal pénal fédéral suisse.

- mars Dans un nouveau **communiqué de presse**, la **coalition** des ONG déplorent des recours douteux contre la restitution des fonds Duvalier.
- août Décision du **Tribunal pénal fédéral (TPF) de la Suisse qui rejette le recours**. La Cour a conclu que les fonds devaient être remis en vue de confiscation à l'Etat requérant. Un recours au Tribunal fédéral (TF) est encore (et enfin) possible dans les 10 jours.
- août La Coalition des ONG suisses pour la restitution des fonds Duvalier à Haïti affirme encore par **communiqué de presse** qu'elle est très satisfaite du rejet par le Tribunal pénal fédéral (TPF) de la plainte de la Fondation liechtensteinoise Brouilly en sa qualité de représentante du clan de l'ex-dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier. Cette décision est un signal clair d'un avis de droit qui veut combler des lacunes avec le retournement du fardeau de la preuve. La coalition des ONG espère que le clan Duvalier renoncera à une plainte auprès du Tribunal fédéral et libérera ainsi définitivement la voie pour une restitution prochaine à Haïti des fonds bloqués en Suisse. CP de la coalition des ONG suisses (dont la PFHS).
- août Le dernier jour du délai, la famille de l'ex-dictateur haïtien **Jean-Claude Duvalier recourt au Tribunal fédéral (TF)** contre le feu vert donné par le Tribunal pénal fédéral (TPF) à la restitution de 7 millions de francs toujours gelés en Suisse. Bien décidée à récupérer cet argent, la famille Duvalier avait affirmé que les fonds bloqués en Suisse «avaient pour unique origine la fortune personnelle de Simone Duvalier», la mère de l'ex-dictateur. Le TPF avait balayé cet argument: «il est établi que Simone Duvalier était membre de l'organisation criminelle dirigée par son mari François Duvalier, puis par son fils Jean-Claude, en sa qualité de bénéficiaire de détournements de fonds opérés systématiquement».

2010

*En Haïti : quelques jours après le terrible **séisme du 12 janvier**,*

Le 16 janvier 2011, l'ex Président à vie Jean-Claude Duvalier est de retour en Haïti, après 25 ans d'un exil doré. Le jour même, des citoyennes et des citoyens se mobilisent pour réclamer son inculpation. Le 19 janvier, des plaintes pour crimes contre l'humanité étaient déposées contre Duvalier et consorts.

*Le **Collectif contre l'impunité** est né de la rencontre solidaire de victimes du régime duvaliériste et de défenseur-e-s des droits de la personne, et de leur volonté de s'unir pour exiger le jugement de Duvalier et de ses acolytes, afin que justice soit rendue aux milliers de personnes, de toutes conditions sociales que, pendant 29 ans de règne absolu, le régime a emprisonnées, torturées, exécutées, fait disparaître, déportées.*

- janvier Par **arrêt** rendu le 12 janvier 2010 - soit juste avant le tremblement de terre en Haïti -, mais rendu public quelques jours plus tard, le **Tribunal fédéral a annulé cette décision**. Les agissements reprochés à Duvalier sont prescrits selon le droit suisse, ce qui empêche le Tribunal fédéral d'accorder l'entraide judiciaire sur la base de la loi fédérale sur l'entraide judiciaire en matière pénale.
- février Poursuivant sa politique tendant à éviter que la place financière suisse ne serve de refuge à des avoirs acquis illicitement, le **Conseil fédéral a décidé de bloquer à nouveau les avoirs Duvalier sur la base de la Constitution**. Compte tenu de leur origine criminelle, le Conseil fédéral évite ainsi que ces avoirs (env. USD 5.7 mio.) ne soient libérés au profit du clan Duvalier, considéré comme une organisation criminelle par le Tribunal pénal fédéral. Dans le même temps, le Conseil fédéral a chargé le DFAE de faire le nécessaire pour mettre en consultation, d'ici la fin du mois, un projet de Loi fédérale qui devrait ultérieurement permettre de confisquer ces avoirs.
- octobre Nouvelle loi fédérale sur la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées "**Loi sur la restitution des avoirs illicites, LRAI**", avec délai référendaire au 20 janvier 2011.

2011

- janvier Retour « surprise » de Jean-Claude Duvalier en Haïti
- février Entrée en vigueur de la nouvelle loi (LRAI) et **nouveau blocage des fonds** sur la base de cette loi.
- avril **Action en confiscation** des fonds Duvalier
- septembre **L'action en confiscation n'a pas pu être notifiée** à Nicole Duvalier, à Marie Denise Duvalier, à Simone Duvalier, à Michèle Duvalier ainsi qu'à Jean-Claude Duvalier; la notification par voie diplomatique a échoué pour ce dernier.
- décembre Le Tribunal administratif fédéral et le Département fédéral des finances invitent les défendeurs à produire leur réponse dans un délai de 30 jours. Invitation au défendeur J.-Cl. Duvalier à désigner un domicile de notification en Suisse et à communiquer l'adresse de ses sœurs et de son ex-épouse.

2012

- septembre Considérant qu'à ce jour **l'action en confiscation n'a pas pu être notifiée** à Nicole Duvalier, à Marie Denise Duvalier, à Simone Duvalier, à Michèle Duvalier ainsi qu'à Jean-Claude Duvalier; la notification par voie

diplomatique ayant échoué pour ce dernier, qu'en revanche la Fondation Brouilly a déposé sa réponse à l'action le 16 février 2012, que le Département fédéral des finances (DFF) a répliqué le 28 août 2012, le Tribunal administratif fédéral invite les défendeurs Jean-Claude Duvalier, Nicole Duvalier, Marie Denise Duvalier, Simone Duvalier et Michèle Duvalier, à prendre connaissance auprès du greffe du Tribunal de l'action en confiscation introduite le 29 avril 2011 par le Département fédéral des finances, de la réponse à l'action de la Fondation Brouilly du 16 février 2012 et de la réplique du 28 août 2012 du demandeur à l'action, dans un délai de 30 jours dès la publication du présent dispositif dans la Feuille fédérale. Il informe toutes les parties **qu'en l'absence de requête de preuves ou de débats dans le délai de 30 jours** dès réception de la présente, respectivement dès l'envoi des actes de procédure pour les défendeurs qui en auront fait la demande conformément au point 2 du présent dispositif, la procédure préparatoire sera close et un jugement sera rendu dans la présente cause.

2013

En Haïti - février : Jean-Claude Duvalier est convoqué à la Cour d'appel de Port-au-Prince.

*Un **Comité de commémoration du 26 avril 1963 (50 ans) et du 26 avril 1986** honorent la mémoire des victimes, saluent la résistance et appellent à la vigilance citoyenne.*

septembre **Le Tribunal administratif fédéral a rejeté le recours déposé par JCD et consorts contre le blocage de leurs fonds** décidé par le Conseil fédéral. De même, **le TAF a admis l'action en confiscation** introduite par le Département des finances. Sous réserve d'un recours la voie est ouverte pour la procédure de restitution des valeurs patrimoniales confisquées.

décembre **Les avoirs de Jean-Claude Duvalier, considérés illicites et gelés en Suisse depuis 1986, pourront être restitués à Haïti, après la récente confirmation définitive de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF)**

La Plate-Forme Haïti de Suisse a salué l'annonce que ***l'arrêt du Tribunal administratif fédéral ordonnant la confiscation des fonds Duvalier est entré en force de chose jugée.***

2014

février *En Haïti, à l'occasion de la date anniversaire du 7 février ... 1986 : date de la fin de la dictature duvaliériste et du départ de Jean-Claude Duvalier d'Haïti, le Collectif contre l'impunité en Haïti lance le site :*

Haïti - Lutte contre l'impunité

<http://www.haitiluttecontre-impunite.org/>

La cour d'appel de Port-au-Prince casse l'ordonnance du juge Carvès Jean rejetant les poursuites contre l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier, pour crimes contre l'humanité.

Par ce verdict de la cour d'appel, les actes reprochés contre Jean Claude Duvalier constituent des crimes contre l'humanité et sont de par leur caractère, imprescriptibles, rappellent les juges.

Elle exige en même temps l'identification de tous ceux entrant dans la rubrique de consorts, la précision de la situation les inculpés décédés, l'audition à titre de témoins de tous les citoyens cités par les plaignants à l'occasion de leur déposition devant la cour.

N.B.

Le retour de Jean-Claude Duvalier en Haïti en 2011, puis sa mise en accusation par la Cour d'Appel de Port-au-Prince, ont ouvert un autre "volet" en défense des droits humains, suivi d'autres contacts pour la PFHS en raison de la création en Haïti du **Collectif contre l'impunité**, puis de son site web **Haïti, lutte contre l'impunité**, appuyés par la PFHS puis de la création de la **Fondation Devoir de mémoire-Haïti (FDDM-H)**

Dès lors la FDDM-H organise de nombreuses commémorations « **pour qu'on n'oublie pas** ».

Le groupe d'appui haïtien à la restitution des fonds Duvalier constitué dès 2008 devient **observatoire de la restitution**.

Il demande à la PFHS d'appuyer à Berne ses propositions pour la restitution.

Juin Colloque en Haïti « **De la dictature à la démocratie : transition, mémoire, justice** »

octobre **Mort de Jean-Claude Duvalier**, d'une crise cardiaque.

2015

février Le juge Duret est nommé pour effectuer un complément d'instruction s'intéressant désormais aux « consorts » du dictateur défunt J.-C. Duvalier. Dont un ancien ministre de Duvalier, Rony Gilot, actuel secrétaire du Parlement.

mars **P.-Y. Morier, de la Task force du Droit international public (DDIP)** a effectué une mission sur place avec l'Ambassade de Suisse en Haïti (février-mars 2015) à propos de la restitution des fonds Duvalier, notamment

pour rencontrer des organisations haïtiennes de DdH citées depuis longtemps par la PFHS pour leur engagement et leurs compétences.

La destination des fonds **pour l'OPC** (Office de la protection du citoyen) semble acquise (local + activités). Le complément pour un mémorial (à Cazale ou Fort Dimanche) est en discussion.

Il y a accord sur la **nécessité d'un lieu de mémoire et d'information pour les jeunes générations** qui n'ont pas connu la dictature. Maintenir la mémoire signifie se rappeler pour transformer ...

avril le 26 avril est décrété **Journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de Fort-Dimanche** par arrêté présidentiel

La crise électorale s'enlise et entrave les possibilités de discussions sur la question de la restitution ...

décembre ... Le processus électoral est suspendu sur fond de crise économique.

2016

février Rony Gilot est nommé au Palais national

La *Fondation Devoir de mémoire Haïti* commémore le massacre des paysans de Thiotte (Sud-Est, 1964).

Amnesty insiste pour que l'instabilité politique ne perturbe pas la justice dans l'affaire concernant l'ex-dictateur Duvalier.

octobre Le puissant **ouragan Matthew** (240 km/h) ravage le Grand sud d'Haïti.

2017

Mars En Suisse, séance commune à propos des personnes exposées politiquement (PEP) entre des représentants de l'administration fédérale (ambassadeurs du Droit international public (DDIP) et de la société civile (ONG dont la PFHS)

La DDIP rappelle :

« Les fonds Duvalier sont des **fonds confisqués**, puisque qu'en raison de la charge de la preuve inversée, la famille de Duvalier n'a pas pu prouver que l'argent en litige n'était pas de provenance illicite. Les fonds sont donc propriété « légale » de la Suisse. Haïti (donc le peuple haïtien) en est le propriétaire légitime.

Le dossier de restitution a été entravé par la situation politique en Haïti car la Suisse cherche une entente pour restituer cet argent dans le cadre des droits humains, avec un accord politique (gouvernemental), même si elle n'y est pas obligée pour des fonds confisqués (il y a d'autres exemples).

Dans la mesure du possible, les pistes de restitution définies en 2016 restent : Office de la Protection du citoyen, Identification nationale, Devoir de mémoire. »

La PFHS rappelle :

- Il s'agit d'une somme relativement modeste mais sa restitution revêt un caractère certes politique mais aussi éthique et symbolique, surtout dans le contexte de résurgence néo duvaliériste. D'où la responsabilité morale de la Suisse dans ses décisions de restitution ...
- La Suisse doit être extrêmement prudente face aux affirmations de la nécessité de « rassembler ». Sans passer par la justice.
- Il s'agit aussi de rappeler que l'expert indépendant pour Haïti (ONU), Gustavo Gallon, en mission en Haïti récemment, a insisté sur la nécessité de prendre des mesures urgentes en matière de droits humains, notamment ce qui concerne **l'impunité**, dont celle concernant les violations commises de par le passé.

mars Le nouveau président élu Moïse empêche l'expert indépendant G. Gallon de poursuivre sa mission d'expert indépendant des Nations Unies

avril La *Fondation Devoir de mémoire* persiste et signe : Il faut « Eduquer les jeunes sur la dictature des Duvalier »

Juin La FIDH, le CEDH et le RNDDH demande que le procès des responsables des crimes commis sous J.-C. Duvalier se tienne enfin ...

Août Le quotidien haïtien *Le Nouvelliste* rapporte qu'une rencontre a enfin pu avoir lieu entre l'ambassadeur de Suisse et les autorités haïtiennes à propos de la restitution ... ces dernières s'opposent aux propositions en lien avec les droits humains, ...

Septembre A Port-au-Prince, **Colloque international sur la lutte contre l'impunité et la justice transactionnelle.**

La suite du dossier concerne principalement la Suisse
Extraits des travaux en Assemblées de la PFHS (sous la règle de « Chatham House »)
Les documents cités sont disponibles sur demande.

2017

- Octobre Le gouvernement suisse a donc le droit de restituer ces fonds confisqués sans l'accord du gouvernement Haïtien, ce qui n'est cependant pas souhaitable en raison de la coopération entre la Suisse et Haïti et de l'accord bilatéral de coopération.
Des propositions ont été présentées et discutées à la Direction du Droit International Public (DDIP) à Berne. Tout un projet s'était mis en place en 2014 après la visite d'une délégation de la DDIP en Haïti et les discussions qu'elle avait menées avec les organisations locales.
Des aspects politiques (notamment les élections) n'ont pas permis de prendre des décisions, car la DDIP ne voulait pas régler les choses avec un gouvernement provisoire.
Par la suite, le gouvernement du Président Moïse n'a pas été d'accord que les fonds restitués soient affectés (entièrement) aux Droits Humains.
Lettre de la PFHS à la DDIP : importance du respect des droits humains ... et souhait que les décisions de restitution prennent en compte, notamment, le devoir de mémoire, la lutte contre l'impunité, le traitement du passé, la quête de la justice, relevés par divers experts intervenants lors du Colloque international de septembre dernier en Haïti.

2018

- Avril **La Fondation Devoir de Mémoire-Haïti (DDM-H)** lance le 1er livre de la Collection Jeunesse de Devoir De Mémoire-Haïti : « **L'ALPHABET MAUDIT À MOTS DITS** » - ALFABÈ MADICHON, quelques mots dits pour retracer nos maudits maux, pour l'enseignement du devoir de mémoire aux élèves.
- Mai-juin Réunion convoquée le 28 mai par la Confédération avec le DFAE – DDIP – DDC : la Suisse est „pressée“ de restituer des fonds illicites qui traînent depuis longtemps. La DDC-DDIP-DFAE reconnaît qu'il faut attribuer des fonds au devoir de mémoire, mais elle a réduit considérablement la somme initialement prévue pour le Devoir de mémoire ; la grande partie de la somme serait versée à l'UNICEF avec un projet pour nourrir 30'000 enfants pendant 3 ans.
La PFHS s'étonne de ces revirements incessants, de cette décision de nourrir des enfants à court terme, ce qui n'est plus de lien avec l'origine et la raison d'être de l'argent à restituer.
La Suisse étant déjà contributrice de l'UNICEF, il pourrait s'agir d'une manœuvre politique ...
- Décembre La PFHS a élaboré un pré-projet soumis aux membres de la PFHS et au DFAE, DDIP, DDC, avec une présentation du contexte, le concept „Devoir de mémoire“, des principes d'intervention, une proposition de stratégie et une esquisse de possible structure, respectivement en Suisse & en Haïti.
Une organisation membre de la PFHS intéressée pourrait être éligible pour assurer la mise en œuvre de ces fonds ...

2019

- Juin La proposition de la PFHS a rencontré de l'intérêt auprès de la DDC qui estime cependant que l'ONG responsable devrait avoir plus de compétences pour gérer la restitution des fonds du devoir de mémoire, soit quelques CHF 750'000.-. La DDC semble plus active sur le dossier, mais c'est toujours la DDIP qui en est responsable. Comme nous sommes actuellement en présence d'un gouvernement haïtien intérimaire, la restitution des fonds Duvalier est reportée car les conditions ne sont pas favorables.
- Août Lettre de la DDIP à la PFHS.
Lettre de la PFHS à la DDIP.
- Novembre A noter qu'en Haïti, depuis deux ans, des organisations de Droits Humains sont en consultation au sujet d'une *stratégie nationale sur la justice transitionnelle en Haïti*. Ce sont la Fondation Devoir de Mémoire Haïti, le Comité National pour la Justice Transitionnelle, avec le support du Bureau du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme et du PNUD.
Au sujet de la sensibilisation, la Fondation Devoir de Mémoire a enregistré des émissions appelées "Vin Koute" qui ont passé chaque semaine d'avril à septembre sur Radio Kiskeya et qui sont des témoignages, principalement de victimes de Duvalier, qui veulent raconter ce qui s'est passé afin que cela ne recommence pas. Le lien pour écouter les émissions : <https://www.devoirdememoire.ht/emission> .

2020

- Mai Des thèmes dominent l'actualité pour la Suisse :
- les effets de la **pandémie** sur les activités et modalités d'intervention
- le Message 2021-2024 sur la position de la DDC en Haïti et un éventuel processus de retrait d'ici 2024 :
La commission politique extérieure du Conseil National charge le Conseil Fédéral de poursuivre sa

contribution à la promotion des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'Etat de Droit dans certains pays d'Amérique Centrale et des Caraïbes. La proposition de garder Haïti dans le secteur de l'aide au développement n'a pas été retenue.

Décembre **Lettre de la DDIP à la PFHS (20.12.2020)** Le DFAE reste engagé dans le dossier de restitution des fonds Duvalier. Le contexte en Haïti est difficile et caractérisé par une instabilité politique persistante. Dans ce contexte, un dialogue régulier avec le gouvernement haïtien est important et nécessaire. C'est la seule façon de garantir au mieux que la restitution puisse être mise en œuvre sur le terrain de manière ciblée et efficace. Le DFAE s'en tient à son projet d'utiliser les fonds Duvalier dans le cadre du volet "nutrition", notamment pour le projet de nutrition "Alive and Thrive" de l'UNICEF en faveur des enfants malnutris et de leurs familles. Selon le concept du projet, 20'000 à 30'000 enfants peuvent être préservés de la malnutrition sévère et de ses conséquences négatives à long terme pour les enfants et pour la société. À notre connaissance, la situation de la COVID-19 a également un impact négatif sur les familles les plus pauvres d'Haïti, ce qui rend ce projet encore plus pertinent.

En ce qui concerne le volet "devoir de mémoire", le DFAE s'est engagé dans un long processus avec le PFHS, qui a comporté plusieurs cycles de dialogue. Il a été convenu que la PFHS proposerait une organisation de gestion pour la mise en œuvre de ce volet. Le DFAE a estimé que l'organisation proposée n'avait pas le profil nécessaire pour fonctionner en tant qu'organisation de gestion. Cette évaluation était basée sur les exigences standardisées du DFAE/DDC pour les partenaires de projet. En réponse, la PFHS n'a malheureusement pas proposé d'alternative. Dans ce contexte, le DFAE est arrivé à la conclusion que seul le volet "nutrition" devait être poursuivi. La question de la responsabilité partagée, que nous avons abordée avec la PFHS et à laquelle celle-ci a répondu avec beaucoup de réticence, a également joué un rôle dans cette décision.

2021

Mai

Lettre de la DDIP à la PFHS (18.05.21) informant que *le DFAE s'en tient à son projet d'utiliser les fonds Duvalier dans le cadre du volet "nutrition", notamment pour le projet de nutrition "Alive and Thrive" de l'UNICEF en faveur des enfants malnutris et de leurs familles. Nous poursuivons nos efforts pour rester en contact avec le gouvernement haïtien. Nous considérons que des échanges réguliers sont un critère essentiel pour faire avancer ce dossier.*

Renseignements pris, ce projet de nutrition "Alive and Thrive" de l'UNICEF dont parle la DDIP serait un projet de FHI Solutions, une ONG nord-américaine, elle-même financée par la fondation Bill & Melinda Gates, Irish Aid, la fondation Tanoto, l'UNICEF et la Banque Mondiale. Sur le site de FHI Solutions, on peut voir que c'est une sous-organisation de FHI 360, actif dans le domaine de la nutrition, mais sans projet en Haïti ...

Le plaidoyer de la PFHS pour qu'une partie des fonds aillent au devoir de mémoire paraît un échec. Faut-il pour autant tout accepter car : Plusieurs ambassadeurs du DFAE rencontrés (Mme et MM. Baeriswyl, Balzaretto, Morier, Zellweger ...) avaient été d'accord, mais maintenant tout a été balayé.

La PFHS examine des possibilités de réaction ou réponse, en tous cas pour demander des explications et des réponses précises.

La PFHS demande des précisions sur le projet mentionné à la DDIP (20.05.21) ...

Juillet

Réponse de la DDIP (19.07.2021) : « Au nom de la DDIP je voudrais répondre comme suit : le projet de l'UNICEF mentionné dans notre courriel du 18 mai 2021 n'est pas encore opérationnel. En effet, les modalités de travail de l'UNICEF peuvent impliquer une coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Pour ledit projet, la mise en œuvre exacte et donc les organisations partenaires spécifiques ne seront définies que lorsqu'une mise en œuvre se concrétisera. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de vous donner des informations plus concrètes à ce stade.

Octobre

Pas de réponse à notre interpellation d'Alliance Sud, ni de réaction d'un député du Conseil des Etats. *Le groupe d'appui PFHS à la restitution des fonds Duvalier* écrit à la DDIP (30.10.2021) pour rappeler les étapes et la stagnation du dossier ... en attente de réponse ...

2022

Janvier

La Suisse doit revoir sa stratégie de restitution des fonds : informe la radiotélévision suisse <https://www.rts.ch/info/suisse/12818573-la-suisse-doit-revoir-sa-strategie-de-restitution-des-fonds-illicites-bloques.html>

mise à jour au 7 février 2022
Claire-Lise Zaugg